



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2024 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RESTAURATION DES 3 CHEMINÉES (SOUCHES ET CAPES) ET TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA TOITURE DU CHÂTEAU DE MORRENS

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Selon la fiche du recensement architectural du canton de Vaud, le Château de Morrens a été construit en 1696.

Constat et analyse

Cet édifice est pourvu de trois anciennes cheminées composées de souches en briques de terre cuite pleine et de capes de même nature avec deux ou quatre pans en tuile selon le nombre de canal.

La jonction entre les souches et les capes sont faites à l'aide d'une à deux rangées de briques de terre cuite en encorbellement. Un ornement constitué de brique de terre cuite posées sur le champs est également visible sur l'une des cheminées.

Les souches et les capes sont recouvertes de crépis richement dosés en ciment portland. Il est possible que les briques des capes étaient à l'origine apparentes.

Ces éléments, fortement exposés aux agressions météorologiques, présentent d'importantes et de nombreuses altérations: désagrégation de nombreuses briques, tuiles cassées, fissures structurelles, fissures et décollement des crépis et des solins.

Des coulures sur la façade Sud-Est sont visibles en raison de tuiles cassées et d'un solin de cheminée altéré.

Les nombreuses altérations présentes sur les souches et les capes nécessitent une intervention globale comprenant la réfection complète des crépis avec l'adjonction d'un treillis métallique galvanisé sur les souches fissurées structurellement, ainsi que le démontage et la reconstruction complète des capes à l'identique.

La réutilisation maximale des briques déposées sera envisagée et les nouvelles briques devront être similaires à celles en place.

La réfection des crépis sera réalisée en s'inspirant de modèles adaptés au caractère original du bâtiment.

Un contrôle des garnitures des souches de cheminées sera entrepris par un ferblantier et le solin sera réalisé en crépi par le maçon. Ces travaux seront réalisés en coordination entre ces deux corps de métier.

Propositions d'interventions

Souches

- Élimination des crépis ciment jusqu'au support en brique de terre cuite
- Mise en place d'un treillis galvanisé type Armanet sur les souches fissurées
- Application de crépi chaux/ciment portland projeté et tiré à la truelle
- Création des solins en crépi

Capes

- Démontage complet des 3 capes de cheminée
- Reconstruction des capes de cheminée à l'identique
- Réfection des frises et de l'ornement en brique de terre cuite
- Fourniture de briques de terre cuite pleines et de tuiles similaires aux existantes

Numérotation des cheminées



Coûts des travaux

TRAVAUX	ENTREPRISES	TOTAL NET TTC	
Echafaudages	ES Echafaudages Services SA, Préverenges	25 000,00	20%
Maçonnerie (estimation R. Simond Expert MH)	Risse S.A., Cugy	38 000,00	31%
Ferblanterie-Couverture	Pirinoli Toiture, Froideville	14 000,00	11%
Electricité	Di Stefano Electricité Sàrl, Cheseaux	1 200,00	1%
Divers et imprévus		18 000,00	15%
Honoraires architecte	Vernet Hogge Architectes SA, Lausanne	21 620,00	18%
Honoraires expert MH	Roger Simond Expert M.H., Tannay	5 000,00	4%
Montant total des travaux		NET TTC 122 820,00	100%

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- Vu le préavis No 04/2024 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Entendu le rapport de la Commission ad-hoc
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 123'000.- destiné à la restauration des trois cheminées (souches et capes) et travaux de sécurisation de la toiture du Château de Morrens.

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

Cet investissement n'engendrera pas de charges d'exploitation annuelles supplémentaires et sera amorti sur une durée de 10 ans à raison de CHF 12'300.- par année.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

La secrétaire

Sandra Hulaas

Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 17 juin 2024

Réf. : E. Lehnerr

Morrens, le 24 avril 2024

Cheminée n° 1

La cheminée n° 1 est composée de deux canaux d'où la cape à quatre pans.



Fissures entre les montants et le sommet de la cape.

Fer d'armature servant à soutenir les briques fortement corrodé.



Cheminée n° 1

Fissure et décollement du crépi sur la partie "pignon" de la cape. Il est fort probable que la brique de terre cuite soit également altérée.



Présence de plusieurs types de tuile de faîte.

Dislocation d'une tuile de faîte ne permettant plus de garantir l'étanchéité.



Cheminée n° 2

La majeure partie des montants en brique de terre se désagrège.

Disparition d'une partie du crépi riche en ciment portland de la souche.



De nombreuses tuiles sont cassées et le mortier de pose des tuiles de faîtes est en de nombreux points fissuré.



Cheminée n° 2

Disparition de l'un des montants soutenant la partie supérieure de la cape.



La souche est recouverte d'un crépi taloché richement dosé en ciment portland.

Colonisation du crépi par des mousses et des lichens.



Cheminée n° 3

Façonnage à maille moyenne du crépi riche en ciment portland.



La moitié du solin crépi a disparu laissant l'eau pénétrer.



Cheminée n° 3

Présence d'une fissure structurelle de la partie "pignon" de la cape.

De nombreuses briques d'ornement sont altérées.



Disparition d'une tuile de faîte permettant à l'eau de s'infiltrer à travers la cape.

Fissure entre le mortier de montage et la tuile de faîte.



Façade Sud-Est

Zone d'infiltration d'eau correspondant à l'emplacement de la cheminée n° 3.



Pied de façade fortement touché par des remontées d'humidité et de sels, sans rapport avec les défauts d'étanchéité des cheminées et de la toiture.

Zone d'infiltration d'eau due à des tuiles cassées.

